

Château de la Cazine : ce que l'on sait de l'enquête et de l'interpellation de l'un des Britanniques propriétaire du domaine

Dans le cadre d'une information judiciaire pour "escroquerie et blanchiment en bande organisée", les gendarmes de la section de recherches de Limoges, épaulés par Europol, ont interpellé le 28 avril en Espagne, l'un des deux propriétaires britanniques du Château de la Cazine, à Noth en Creuse. Il a été incarcéré dans l'attente de son extradition vers la France.



Le Château de la Cazine a été racheté fin 2010 par deux investisseurs britanniques, Robin Barrasford et Alan Bird. © France Télévisions



Fabrice Bidault

Publié le 06/05/2026 à 15h41

Temps de lecture : 2 min

Nouvelle-Aquitaine



copier le lien

À lire aussi :

[INFO FRANCE 3 : vaste opération de police internationale au château de la Cazine en Creuse](#)

Robin Barrasford, 55 ans, est le plus connu à Noth des deux investisseurs britanniques qui ont racheté, il y a un peu plus de quinze ans, l'important domaine du Château de la Cazine. Et c'est lui qui aurait été interpellé le 28 avril dernier, à Marbella en Espagne, et placé en détention dans l'attente de sa remise aux autorités judiciaires françaises.

Le parquet de Bordeaux confirme "la délivrance d'un mandat d'arrêt européen à l'encontre d'un individu de nationalité britannique, incarcéré dans l'attente de sa remise aux autorités judiciaires françaises", mais sans préciser son identité.

Sur sa page Facebook, Robin Barrasford est localisé à Estepona, une commune proche de Marbella, et [selon nos confrères du Parisien](#), l'investisseur interpellé a été "longtemps membre de la police en Angleterre", ce qui est le cas de Robin Barrasford.

Cette interpellation intervient dans le cadre de l'information judiciaire ouverte pour "escroquerie et blanchiment en bande organisée", menée sous l'autorité de la JIRS de Bordeaux (Juridiction interrégionale spécialisée) par les gendarmes de la section de recherches de Limoges. Fin avril, avec l'aide d'Europol, les enquêteurs se seraient rendus, selon le Parisien, à Marbella et à Londres, notamment pour des perquisitions et cette interpellation. La justice française a immédiatement demandé son extradition.

Contacté, l'avocat des deux propriétaires a fait savoir qu'il avait pour "instruction de ne pas communiquer avec la presse".



RAPPEL DES FAITS

En avril 2025, une importante perquisition avait déjà eu lieu au château de la Cazine.

Dans le cadre de cette enquête, le domaine de la Cazine aurait été saisi par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc).

La valeur du domaine, acheté 2,5 millions d'euros fin 2010, pourrait ainsi servir à couvrir une partie des millions d'euros perçus auprès de nombreux investisseurs qui n'ont, à ce jour, pas revu leur argent.

Le projet prévoyait la création d'un complexe hôtelier de luxe comprenant un golf, des courts de tennis, un spa, des suites dans le château et des villas forestières dans le parc.

Selon nos confrères du [journal britannique The Telegraph](#), la société Halcyon Retreat, créée par Robin Barrasford et son associé Alan Bird, et ses filiales devaient, en 2024, près de vingt millions d'euros à ses créanciers.

Notre consueiller Lora Jones publie notamment le témoignage d'une mère de famille qui a investi 280.000 euros en 2021 pour l'achat d'un appartement à La Cazine, avec la promesse d'un rendement de "6% les cinq premières années, et 8% les cinq années suivantes". Cette victime aurait touché "des revenus pendant les deux premières années pour un montant total de 40 à 50 000 euros, puis un dernier versement de 15 000 euros avant la fin de toute communication, et l'impossibilité de vendre et de se retirer du projet".

Face au nombre des victimes britanniques, The Telegraph affirme que "la police du Devon et des Cornouailles, où Halcyon Retreat a été enregistré, mène également une enquête après avoir reçu une douzaine de signalements de fraudes présumées".

En février dernier, les dirigeants d'Halcyon Retreat affirmaient encore vouloir relancer le projet de la Cazine, malgré la liquidation judiciaire de la société. Les dirigeants ont en effet fait appel de cette décision. Également contacté, le groupe Halcyon Retreat, n'a pas répondu à nos sollicitations à l'heure où nous publions ces lignes.



À lire aussi :

["Notre objectif a toujours été de rouvrir le château": en exclusivité, les propriétaires du château de la Cazine nous répondent](#)



À lire aussi :

[Château de la Cazine : ce magnifique bâtiment à l'abandon suscite la convoitise des voleurs](#)